

L'Université Toulouse Capitole vous informe

Fiche Thématique N° 4 :

Tout savoir sur les paquets neutres des cigarettes



Qu'est ce qu'un paquet neutre ?

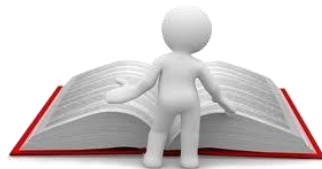
Le conditionnement neutre désigne les mesures qui limitent ou interdisent l'utilisation de **logos**, de **couleurs**, d'**images** de marque ou de **textes promotionnels** sur les conditionnements hormis les noms de la marque et du produit imprimés en caractères normaux et dans une couleur standard.

Cette mesure phare du projet de loi de santé de Marisol Touraine, adopté le 26 janvier, n'a guère de modèle. Seule l'Australie l'a instauré en 2012. L'Angleterre a également décidé de l'appliquer vendredi 20 mai

L'application du paquet neutre est prévue pour quand ?

Considéré comme une victoire de la lutte anti-tabac, le paquet de cigarettes neutre a fait ses débuts en France, **vendredi 20 mai 2016**. L'apparition de ces paquets uniformément **vert olivâtre**, **sans logo**, avec des **avertissements sanitaires** couvrant **les deux tiers** de l'emballage, ne sera que progressive.

A partir de vendredi, les industriels ne doivent plus produire de paquets avec logo pour le marché français, et leurs livraisons aux buralistes devront cesser **le 20 novembre**. Les stocks actuels doivent être écoulés avant la fin de l'année. Jusqu'au **1er janvier 2017**, les deux types de paquets pourront donc coexister.



Le conditionnement neutre en bref

Le conditionnement neutre suscite un intérêt grandissant à travers le monde:

- En décembre 2012, **l'Australie** est devenue le premier pays à mettre pleinement en application le conditionnement neutre.
- En 2015, **l'Irlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la France** ont promulgué des lois pour imposer le conditionnement neutre à partir de mai 2016.
- Plusieurs pays étudient sérieusement la possibilité d'adopter des lois sur le conditionnement neutre.

Des résistances au conditionnement neutre ?

Le Ce scénario n'est pas du goût des **fabricants de cigarettes** et des **buralistes**. La Confédération des buralistes a annoncé, jeudi 19 mai, avoir déposé mercredi un recours contre le décret et l'arrêté d'application du paquet neutre, devant le Conseil d'Etat. Elle « demande un report de la mesure tant que l'ensemble des pays européens ne l'aura pas mis en place ». Japan Tobacco International et la Seita, filiale française du cigarettier britannique Imperial Tobacco, ont affirmé avoir également déposé un recours auprès du Conseil d'Etat.